

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -**  
**TPSGC**  
**11 Laurier St. / 11 rue Laurier**  
**Place du Portage, Phase III**  
**Core 0A1/Noyau 0A1**  
**Gatineau, Québec K1A 0S5**  
**Bid Fax: (819) 997-9776**

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**  
 THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY  
 REQUIREMENT

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
 Consultant Services Division/Division des services  
 d'experts-conseils  
 11 Laurier St./11 Rue Laurier  
 3C2, Place du Portage  
 Phase III  
 Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Réhabilitation du CCG	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EP764-140495/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 004
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 20140495	<b>Date</b> 2013-08-21
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$FE-104-63138	
<b>File No. - N° de dossier</b> fe104.EP764-140495	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2013-08-30</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Leach, Lynn	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> fe104
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-0533 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 956-3160
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> Centre de conférences du gouvernement (CCG) 2, rue Rideau Ottawa (Ontario)	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

**Cette modification fera partie des documents contractuels.**

**Les questions et réponses suivantes font suite à des demandes de renseignements reçues concernant la présente invitation à soumissionner.**

**Question n° 1**

Pour aider les proposants à sélectionner les sous-traitants, veuillez préciser les travaux préliminaires réalisés dans le cadre de ce projet. La demande de propositions (DP) décrit la conception schématique et une étude de faisabilité réalisée par d'autres personnes. Vraisemblablement, ces travaux ont été attribués à une équipe d'experts-conseils dans le cadre d'une offre à commandes conclue avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Nous croyons comprendre que les sociétés ayant fourni certains services de conception préliminaire dans le cadre de la convention d'offre à commandes pour ce projet ne peuvent pas participer au processus de soumission dans le cadre de la présente DP. Nous croyons comprendre également que cette restriction s'applique aux personnes morales en général, et que si ces sociétés fournissent des services dans de nombreux domaines, elles ne peuvent prendre part à la présente DP, peu importe le domaine dans lequel ces sociétés ont fourni des services dans le cadre d'une offre à commandes.

**Réponse n° 1**

Voir la clause R1110T GI 25 (2011-05-16) Conflit d'intérêts – Avantage indu. De plus, un expert-conseil qui fournit des services dans le cadre d'une commande subséquente à une offre à commandes de TPSGC pour le projet de réhabilitation du Centre de conférences du gouvernement, qui comprend une clause empêchant un expert-conseil de soumissionner les travaux subséquents s'il a fourni certains services, ne serait pas admissible à soumissionner en tant qu'expert-conseil ou sous-expert-conseil pour la présente DP, peu importe le domaine, s'il a fourni de tels services dans le cadre de cette commande subséquente.

**Question n° 2**

La participation antérieure à des études ou à des enquêtes portant sur le Centre de conférences du gouvernement entraîne-t-elle le rejet d'un architecte ou d'un ingénieur dans le cadre de la présente DP?

**Réponse n° 2**

Voir la réponse n° 1 à la question n° 1 ci-dessus.

**Question n° 3**

Les pages intercalaires seront-elles prises en considération dans le compte de pages?

**Réponse n° 3**

Voir les articles EPEP 2.2 (g) et EPEP 2.3 (f).

**Question n° 4**

Serait-il possible d'obtenir une prolongation de deux semaines pour la date de clôture de l'invitation à soumissionner n° EP764-140495/A – réhabilitation du Centre de conférences du gouvernement?

**Réponse n° 4**

À ce moment-ci, la date de clôture ne sera pas reportée.

**Question n° 5**

Conformément à la section EPEP 3.2.2 – Réalisations des spécialistes et des sous-expertsconseils clés dans le cadre de projets, si un sous-expert-conseil proposé fournit à la fois des services d'ingénierie mécanique et électrique dans le cadre de ce projet et qu'il est en mesure de démontrer les deux disciplines dans un seul projet exemplaire, est-il en mesure de le faire et de soumettre un total de trois projets illustrant les deux disciplines dans cette section? Ou doit-il fournir des preuves pour trois projets distincts pour chaque discipline, soit un maximum de six projets au total?

**Réponse n° 5**

L'un ou l'autre serait acceptable.

**Question n° 6**

Les proposants devront-ils soumettre les pages couverture signées des documents de DP et l'addenda, selon la section EPEP 3.1 – Exigences obligatoires, comme lors des soumissions précédentes de TPSGC?

**Réponse n° 6**

La page couverture de la DP peut être soumise pendant la phase I ou la phase II. La page couverture des révisions de la DP peut être soumise à la phase I ou à la phase II.

**Question n° 7**

La décision de former une coentreprise vise généralement à créer l'équipe la mieux adaptée à un projet précis. Puisque chaque projet est unique, il est inhabituel que les proposants d'une coentreprise doivent « démontrer une expérience de travail antérieure au sein de cette même coentreprise » dans le cadre de projets réalisés au cours des dix dernières années (article EPEP 3.2.1.). Nous demandons au responsable technique d'expliquer de manière plus approfondie le but de cette exigence. De plus, si l'équipe de la coentreprise n'a pas terminé en grande partie de projet ensemble en tant que coentreprise, existe-t-il une option de rechange acceptable à ce critère?

**Réponse n° 7**

L'expérience antérieure en tant que coentreprise devrait être démontrée, mais il ne s'agit pas d'une exigence obligatoire. Tous les projets soumis seront évalués par rapport aux exigences cotées figurant dans la DP.